

# Après midi de conférences du club social

Le Jeudi 21 juin 2018

Le Club Social organise le **jeudi 21 Juin 2018 de 13 h 30 à 18 h** deux conférences à l'Hôtel MERCURE, 27 rue terraudière à Niort.

**Première conférence 13 h 30 à 15 h 30, animée par INFODOC-EXPERTS portera sur :**

**« Actualité de la rupture du contrat de travail depuis l'ordonnance du 22 septembre 2017 : licenciement pour motif personnel et pour motif économique »**

Depuis les ordonnances du 22 septembre 2017 réformant le droit du travail, les règles relatives au licenciement sont modifiées, afin de sécuriser la rupture du contrat de travail pour l'employeur. Quelle est la portée des nouvelles dispositions : demande de précision du motif, formulaire type pour les lettres de licenciement, obligation de reclassement...

Sont présentées de manière pratique et pédagogique les dernières modifications législatives :

- Formulaire type de licenciement
- Précisions du motif de licenciement
- Barémisation des dommages et intérêts
- Indemnisation des licenciements irréguliers et nuls
- Appréciation du motif économique du licenciement
- Obligation de reclassement

**Seconde conférence de 16 h à 18 h animée par PRO BTP portera sur :**

**« La protection sociale du BTP : mieux la connaître pour mieux accompagner ses clients »**

La protection sociale du BTP répond à des obligations spécifiques. Au travers cinq questions, nous aborderons les fondamentaux du secteur. Rien de tel pour faire un point sur ses connaissances. Un rendez-vous essentiel pour assurer la conformité de vos clients.

Les points suivants seront abordés :

- Quelles sont les spécificités de la protection sociale des entreprises du BTP ?
- Quelles sont les obligations relatives à la convention collective du BTP ?
- En matière de santé, comment assurer la conformité de vos clients ?
- En quoi l'accord de branche Epargne salariale du BTP est avantageux ?
- Taux de cotisations et déclarations : comment assurer ses démarches ?

Si vous êtes intéressé(e), je vous remercie de bien vouloir retourner le bulletin d'inscription téléchargeable ci-dessous, accompagné le cas échéant de votre règlement, au secrétariat du Conseil Régional, 33 avenue de Paris, CS18733, 79027 Niort cedex 9 (gdhainaut@experts-comptables.org), avant le **11 Juin 2018**.

Ces conférences sont gratuites pour les adhérents du Club Social. Pour adhérer au Club, je vous invite à vous connecter sur le site :[www.boutique-experts-comptables.com](http://www.boutique-experts-comptables.com) , rubrique «

## CLUBS »

Nous vous rappelons que les adhérents aux Clubs peuvent se faire représenter par une autre personne. En revanche, les stagiaires experts-Comptables, adhérents aux Clubs, ne peuvent en aucun cas se faire représenter par une tierce personne.

Adhérer aux clubs

- Bulletin d'inscription aux deux conférences
- Calendrier du club social 2018

**URL source:** <http://www.experts-comptables-poitou-charentes-vendee.fr/agenda/apres-midi-de-conferences-du-club-social-0>